

RAPPORT RTS 28

Revue Annuelle 2023

Entité concernée	Generali Wealth Solutions (SGP)
Période concernée	Année 2023
Date de publication	06.05.2024

1- PREAMBULE

La Commission européenne impose de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue. Cette obligation de déclaration relève de l'article 27 de la Directive MIFID 2014/65/EU qui prévoit une obligation, pour les entreprises d'investissement, de prendre « toutes les mesures suffisantes pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour leurs clients compte tenu du prix, du coût, de la rapidité, de la probabilité de l'exécution et du règlement, de la taille, de la nature de l'ordre ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre ».

Ainsi, les entreprises d'investissement sont tenues d'appliquer un certain nombre de normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - RTS). Le RTS 28 énonce les exigences attendues permettant d'accroître la qualité et la transparence des informations disponibles pour les investisseurs professionnels et non-professionnels quant aux ordres transmis ou exécutés.

Le présent rapport vise à présenter diverses informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue par Generali Wealth Solutions (« GWS »).

2- PERIMETRE

Ce rapport est établi sur la base des ordres exécutés sur les principaux lieux d'exécution et/ou des intermédiaires financiers ainsi que sur la qualité d'exécution obtenue en matière de gestion de portefeuille pour compte de tiers ou gestion sous mandat.

Plus précisément, GWS met à disposition de ses clients les informations qualitatives et quantitatives suivantes :

- les 5 principaux lieux d'exécution en termes de volume de transactions sur lesquels les ordres ont été exécutés l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue, et/ou les cinq premiers intermédiaires financiers chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté les ordres de leurs clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue ;
- Pour chaque catégorie d'instrument financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution des ordres obtenue durant l'année précédente.

Generali Wealth Solutions a recours à des intermédiaires financiers ou brokers pour l'exécution de ses ordres. La sélection de ces intermédiaires financiers est réalisée conformément à la Politique de Meilleure Sélection dont les principales dispositions sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

La période de référence du rapport s'étend du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

3- REPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENTS FINANCIERS TRAITES

Quelques définitions

« Ordre passif » : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité et s'applique pour les actions et les instruments assimilés aux actions.

« Ordre agressif » : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité et s'applique pour les actions et les instruments assimilés aux actions.

« Ordre dirigé » : un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plate-forme d'exécution.

L'analyse comprend les informations suivantes :

- la section « Actions » est subdivisée en pas de cotation qui correspondent au nombre quotidien moyen de transactions sur le marché le plus pertinent en termes de liquidité et subdivisées en 3 groupes :
 - o ADNT entre 0 et 79 transactions par jour, en moyenne ;
 - o ADNT entre 80 à 1999 transactions par jour, en moyenne ;
 - o ADNT supérieur à 2000 transactions par jour, en moyenne.
- les cinq principales contreparties ainsi que leur LEI (Legal Entity Identifier, identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers) dans cette catégorie d'instruments financiers ;
- la proportion du volume d'ordres placés en pourcentage du volume total dans cette catégorie d'instruments financiers ;
- la proportion du nombre d'ordres placés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie d'instruments financiers ;
- l'indication du fait que Generali Wealth Solutions a, ou non, placé en moyenne moins d'un ordre par jour ouvrable au cours de l'exercice dans cette catégorie d'instruments financiers ;
- l'indication du fait que Generali Wealth Solutions a, ou non, exécuté dans le cadre de ses transactions des ordres passifs, agressifs ou dirigés.

Catégorie d'instruments : Actions - ADNT supérieur ou égal à 2000

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : N		Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage ordres agressifs	Pourcentage ordres indéterminés	Pourcentage ordres passifs	Pourcentage d'ordres dirigés
5RJTDGZG4559ESIYLD31	AUREL BGC	40,93%	11,35%	63,32%	0,00%	36,68%	0,00%
N4JDFKXH2FTD8RKFXO39	CIC	28,15%	64,11%	81,52%	0,00%	18,48%	0,48%
9695002I9DJHZ3449O66	ODDO	18,69%	15,34%	83,58%	0,00%	16,42%	0,00%
9695005EOZG9X8IRJD84	KEPLER UK	12,24%	9,20%	47,92%	0,00%	52,08%	0,00%

Catégorie d'instruments : Actions - ADNT entre 80 et 2000

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : 0		Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage ordres agressifs	Pourcentage ordres indéterminés	Pourcentage ordres passifs	Pourcentage d'ordres dirigés
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	50,39%	65,57%	69,18%	0,00%	30,82%	0,00%
5RJTDGZG4559ESIYLD31	AUREL BGC	32,73%	12,02%	68,17%	0,00%	31,83%	0,00%
9695002I9DJHZ3449O66	ODDO	9,18%	11,48%	85,84%	0,00%	14,16%	0,00%
9695005EOZG9X8IRJD84	KEPLER UK	7,69%	10,93%	45,42%	0,00%	54,58%	0,00%

Catégorie d'instruments : Dérivés Listés - Dérivés sur taux d'intérêts

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : 0		Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage ordres agressifs	Pourcentage ordres indéterminés	Pourcentage ordres passifs	Pourcentage d'ordres dirigés
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Catégorie d'instruments : ETF

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : 0		Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage ordres agressifs	Pourcentage ordres indéterminés	Pourcentage ordres passifs	Pourcentage d'ordres dirigés
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	33,23%	52,31%	92,16%	0,00%	7,84%	0,00%
9695002I9DJHZ3449O66	ODDO	29,97%	21,54%	86,11%	0,00%	13,89%	0,00%
9695005EOZG9X8IRJD84	KEPLER UK	25,19%	21,54%	31,33%	0,00%	68,67%	0,00%
5RJTDGZG4559ESIYLD31	AUREL BGC	11,60%	4,62%	88,91%	0,00%	11,09%	0,00%

Catégorie d'instruments : Obligations

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : 0		Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage ordres agressifs	Pourcentage ordres indéterminés	Pourcentage ordres passifs	Pourcentage d'ordres dirigés
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	56,78%	37,50%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9695002I9DJHZ3449O66	ODDO	43,22%	62,50%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%

4- ANALYSE DE LA QUALITE D'EXECUTION OBTENUE

a- Facteurs utilisés dans l'évaluation de la qualité de l'exécution

Dans le cadre de son obligation réglementaire d'agir au mieux des intérêts de ses clients, Generali Wealth Solutions est tenue de prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir, lors de l'exécution des ordres qu'elle confie aux intermédiaires de marché, les meilleurs résultats possibles.

Pour cela Generali Wealth Solutions s'appuie sur les critères énoncés dans sa *Politique de meilleure sélection et d'exécution*.

Dans ce cadre, elle analyse et évalue annuellement la qualité de l'exécution des intermédiaires financiers sélectionnés selon trois (3) aspects :

Notation gérants

o Capacité à traiter les opérations de GWS ;

o Qualité de l'exécution ;

o Coût d'intermédiation

Une note de 1 à 5 est attribuée à chaque critère par les gérants financiers (5 : très bon, 1 : perfectible).

Notation middle-office

o Qualité de la gestion post-marché : rapidité et fiabilité des réponses des exécutions , rapidité de l'envoi des confirmations, exhaustivité de celles-ci, exactitude des informations y figurant

o Sécurité des règlements-livraisons

Une note de 1 à 3 est attribuée à chaque critère par le middle-office (3: très bon, 1 : perfectible).

Notation conformité

o Mise à disposition et qualité de la politique d'exécution

o Notoriété et solidité du courtier et/ou de son groupe d'appartenance

Une note de 1 à 2 est attribuée à chaque critère par le RCCI (2: satisfaisant, 1 : perfectible).

b- Facteurs pouvant conduire à la modification de la liste des intermédiaires financiers sélectionnés

Generali Wealth Solutions tient annuellement un Comité brokers. A cette occasion, les éventuelles modifications de la liste des intermédiaires financiers sont actées. Le comité décide du référencement ou du déréférencement d'un intermédiaire financier.

Cette modification de la liste de intermédiaires financiers autorisés peut notamment résulter de l'analyse de la qualité d'exécution d'un intermédiaire.

c- Explication sur les modalités d'exécution des ordres en fonction de la catégorie de clients

La Politique de Meilleure sélection et d'exécution s'applique uniformément à toutes les catégories de clients, que ces derniers soient catégorisés comme des clients « professionnels » ou « non-professionnels » dans le cadre de la gestion sous mandat.

d- Éventuels liens et sources de conflits d'intérêts avec les intermédiaires financiers

La prévention des conflits d'intérêts dans le cadre du choix des intermédiaires financiers est encadrée par les modalités de sélection et d'évaluation des intermédiaires telles qu'édictés par la procédure correspondante.

Aussi, l'application de la Politique de gestion des conflits d'intérêts tend à assurer l'effectivité du dispositif de prévention.

e- Explication de la manière dont Generali Wealth Solutions utilise des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution

Generali Wealth Solutions s'appuie sur les données fournies par la Table de négociation buy side pour suivre le volume d'ordres traités par chaque intermédiaire financier.

f- Explication de la manière dont Generali Wealth Solutions utilise des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication

Non applicable.